

## Rapprochement BP/CE Ce qu'en pense la CFDT

Pour la CFDT, l'opération SEQUANA est une opération structurante qui scellera la disparition des Groupes Banques Populaires, Caisses d'Épargne et Natixis en donnant naissance à un nouveau Groupe. Pour nous, il est donc indispensable d'analyser l'opération dans ses différentes dimensions (emplois, statut social et modèle culturel, économique, conséquences de l'intervention étatique etc..) afin d'en comprendre la logique et de pouvoir évaluer ses conséquences en matières humaine et sociale.

Pour la CFDT, en effet, **l'objectif central est bien de mettre au coeur du projet SEQUANA les 110 000 salariés qui composeront le nouveau Groupe.**

1) Pour la CFDT, l'opération SEQUANA présente un certain nombre **d'aspects qui apparaissent positifs** :

- Le projet qui consiste à unir le destin de deux réseaux, à développer en commun des activités de banque de gros, à proposer pour les clients des réseaux et des clients propres à NATIXIS des activités de BFI nous parait avoir du sens. Il en est de même pour la recherche de la complémentarité des deux marques dans le respect de l'autonomie deux Réseaux et des valeurs mutualistes.
- La mise en place d'une **gouvernance unifiée chez NATIXIS** semble un élément cohérent dans le contexte actuel de crise financière et de défiance des marchés. Une nouvelle étape en terme de gouvernance était en effet nécessaire avec une fusion juridique et politique qui entérine le rapprochement économique.
- **L'apport en fonds propres de l'Etat** (7 milliards dont 3 milliards sous forme d'Actions de Préférence) pour consolider la structure financière du nouveau Groupe nous semble, sous certaines conditions, un élément stabilisateur de nature à assurer la pérennité du nouveau Groupe.

2) Il n'en demeure pas moins que le projet SEQUANA comporte de **nombreux facteurs d'incertitudes** :

- **Le premier facteur d'incertitude est relatif à l'emploi** : les questionnements des élus portent à très court terme sur le dimensionnement du NOC (Nouvel Organisme Central), son volume d'emplois, le devenir des différents métiers, le traitement des éventuels doublons CNCE/BFBP. Sur ce point, les élus attendent des engagements précis. A moyen terme, existent également des inconnues fortes sur la politique qui va être adoptée, et le traitement social qui en suivra, **en matière informatique et de centres de traitement** (« usines bancaires »). Les conséquences **régionales et locales en matière commerciale**, de cette opération de « concentration » suscitent aussi des inquiétudes alors que la coexistence locale de trois marques (Banque Populaire / Caisse d'Épargne /Banques ex HSBC) pourrait entraîner des fermetures de points de vente et des possibles destructions d'emplois. Sur ce point, les dirigeants n'ont pas apporté d'éléments suffisamment précis et étayés en matière d'analyse de marchés locaux de nature à rassurer les élus. Sur tous ces points, les élus demandent une approche transparente, concertée, négociée et anticipatrice.

Les engagements pris par François Pérol dans son courrier du 8 juin sont une première avancée.

- Le deuxième facteur d'incertitude est **relatif au futur statut social des salariés du nouveau Groupe** : il faut reconnaître que les conditions de création du projet SEQUANA ont suscité des inquiétudes pour les élus :
  - o rédaction du projet de loi, en catimini et sans concertation, par les dirigeants,
  - o volonté patronale de créer des branches distinctes qui auront pour effet de morceler voire de niveler par le bas les différents statuts sociaux,
  - o volonté des dirigeants de continuer à exclure les salariés ex HSBC du modèle social Banque populaire,
  - o refus réitéré d'avoir des administrateurs salariés avec voix délibérative alors que cela existait à la CNCE,
  - o refus de la mise en place d'une commission de concertation au niveau du futur Groupe.

**A ces interrogations d'ordre social, s'ajoutent des questionnements sur le futur modèle culturel du nouveau Groupe** (le modèle décentralisé et coopératif affiché n'est-il pas que de pure forme alors que la loi prévoit, pour le NOC, un accroissement des fonctions régaliennes et un renforcement des pouvoirs de contrôle des structures régionales (notamment la possibilité de révoquer le management des différentes entreprises du Groupe) ? Quelle place sera alors réservée aux négociations sociales locales et quel sera l'avenir réservé aux accords locaux d'entreprises dans ces conditions ?

- **Le troisième facteur d'incertitude est d'ordre économique.** La situation économique de **NATIXIS** (son niveau de pertes réelles, les inconnues fortes portant sur ses actifs cantonnés et toxiques, le niveau de risques global y compris de marché) demeure une inconnue très forte du projet. Au-delà de l'hypothèque **NATIXIS**, qui est d'importance, des questionnements légitimes existent également sur certaines filiales (**CREDIT FONCIER, NEXITY, OCEOR et dans une moindre mesure MEILLEUR TAUX voire FONCIA**) ou certains secteurs d'activité (activité pour compte propre de la **CNCE** ou activité **assurance** par exemple). En synthèse, il est important que les élus réaffirment ce que les directions omettent de dire, à savoir que les incertitudes économiques qui portent sur chacune des entreprises du Groupe auront des conséquences sur l'ensemble des entreprises du Groupe : en effet, la mise en place au sein du nouveau Groupe d'un **système de solidarité interne élargi à plusieurs niveaux (agréé par la tutelle bancaire)** aura pour effet que la défaillance d'une des entreprises du Groupe (y compris les entreprises non apportées au NOC) impliquera l'ensemble des entreprises du Groupe (y compris également les entreprises non apportées au NOC). Avec quelles conséquences pour les salariés ?
- **Le quatrième facteur d'incertitude est relatif aux conséquences de l'intervention de l'Etat.** Si l'on peut affirmer que le soutien financier de ce dernier était indispensable et donc souhaitable, compte tenu du niveau des pertes de **NATIXIS** connues et avouées, on relèvera que cette intervention aura néanmoins un coût élevé en termes de frais financiers; ceci pèsera assurément sur les comptes de résultats du futur Groupe. **Les élus veilleront donc à ce que ce ne soit pas les salariés qui paient cette intervention y compris en terme de conditions de travail.** Par ailleurs, on peut d'ores et déjà se poser la question de savoir si les **7 milliards d'euros totaux apportés seront suffisants** alors que nos dirigeants reconnaissent eux-mêmes ne pas exclure d'autres dépréciations d'actifs. Cette question sera d'autant plus brûlante si nos dirigeants veulent rembourser au plus vite les fonds d'Etat avec les risques que cela comporte en termes de course effrénée à la rentabilité, de pression sociale sur les

conditions de travail des salariés, de destruction potentielle d'emplois (sans exclure des cessions d'actifs dans la « douleur »). **Les élus CFDT souhaitent donc réaffirmer que le remboursement rapide des fonds d'Etat n'est pas un objectif prioritaire en soi, bien au contraire** : l'appui dans le temps de la Puissance Publique leur semblant un élément de nature à stabiliser le nouveau Groupe. Enfin, dernier questionnement sur l'intervention de l'Etat : **quel sera le rôle réel de l'Etat dans le nouvel ensemble en termes de gouvernance** et quelle sera la place effective des personnalités dites indépendantes nommées par l'Etat ? Sur toutes ces questions, ni les élus du personnel – ni les parlementaires- n'ont eu de réponses précises et claires.

3) **En conclusion, force est constater que le dossier soumis comporte de nombreux points de fragilité et d'inconnues :**

31 - Si certains points ne dépendent pas directement de la volonté des dirigeants (l'environnement économique externe) **il est en revanche de leur responsabilité d'informer les élus et les salariés des conséquences de cet environnement sur les entreprises du futur Groupe, d'associer les représentants des salariés à la recherche de solutions, de communiquer en permanence avec les salariés sur leur devenir.**

Pour la CFDT, en effet, il n'est pas question que les salariés paient une crise dont ils ne sont en rien responsables.

32 - Complémentaire à ce nécessaire effort de transparence, il est indispensable que les dirigeants rassurent très vite les salariés, notamment ceux d'entre eux qui sont les plus exposés aux difficultés et/mutations à venir. **La CFDT demande donc, en premier lieu, des engagements précis sur l'emploi à tous les niveaux (en local et au plan national, par métiers, par entités économiques).** Dans ce domaine, les élus demandent une approche concertée, négociée et anticipatrice où la négociation GPEC a toute sa place et réitère leur demande d'ouverture rapide d'une négociation sur ce sujet au niveau du Groupe.

33 - Dans le même ordre d'idées, la CFDT demande également une approche concertée sur tous les aspects structurants relatifs au **statut social des salariés**. Les élus rappellent notamment leur attachement aux **trois niveaux de négociations** :

- **au niveau du Groupe en premier lieu** afin de faire émerger une culture commune en contractualisant sur des sujets correspondant à la stratégie qui sera définie à la tête de ce nouvel ensemble.
- **au niveau des marques ensuite (BP/CE)** concrétisant ce qui se passe aujourd'hui dans les deux réseaux.
- **au niveau local** et donc au plus près des réalités de terrain et des préoccupations quotidiennes des salariés. Pour les élus, la faculté de négocier au niveau de chaque entreprise avec les représentants légitimes des salariés est un élément indispensable.

34 - La CFDT réaffirme également sa volonté de mise en place aux d'un « **socle solidaire commun à tous les salariés** » A cet effet, il considère que c'est un « archaïsme social » que de « rejeter » certaines catégories de salariés, par exemple les salariés des **ex banques HSBC**, du modèle social Banque Populaire.

35 - Enfin, afin de permettre aux représentants des salariés de suivre et contrôler leurs dirigeants, les élus exigent à nouveau la présence de **représentants de salariés avec voix délibérative disposant de droit de vote** au sein du conseil de surveillance du NOC.

*36 – En synthèse, la CFDT considère que la réussite du projet n'est pas, à ce jour, acquise car il intervient dans un contexte des plus difficiles caractérisé par des incertitudes économiques fortes. Il est donc indispensable que les Directions mettent tous les facteurs de réussite de leur côté en ne se privant pas de l'implication et de la motivation des 110 000 salariés du nouveau Groupe.*

*Plus que jamais, les dirigeants auront besoin de l'appui des salariés, et de leurs représentants, pour assurer la pérennité du Groupe. Les élus sont prêts à prendre toute leur place dans ce dessein en partenaires exigeants et positifs.*

*Aux dirigeants de prendre leurs responsabilités et de contribuer, pour la part qui leur revient, à la construction sociale et humaine du deuxième groupe bancaire français.*

*La réussite du projet est à ce prix. Pour leur part, les élus CFDT sont prêts à apporter leur contribution à cette vaste ambition.*

*37 – En dernier lieu, l'opération SEQUANA étant appelée à durer dans le temps, les élus demandent à être informés et consultés régulièrement lors du déroulement des différentes phases de l'opération SEQUANA.*